

vous témoigner, en retour, ainsi qu'à la corporation que vous représentez si dignement, notre sincère gratitude.

Permettez-moi, Messieurs les délégués, de vous remercier d'être présents en aussi grand nombre à cette assemblée ; je remercie plus particulièrement ceux qui, au prix de grands sacrifices personnels, sont venus nous apporter, à l'étude des questions commerciales qui nous seront soumises, le concours de leur savoir et de leur expérience. Ce dévouement de votre part est une garantie de l'intérêt que vous prendrez à la discussion et de la solution pratique que vous donnerez à ces questions, laissant de côté toute considération personnelle, privée ou locale.

Lors de la première assemblée, nous connaissions tous les avantages d'une fédération du genre de la nôtre, mais personne n'espérait en voir aussi vite les résultats. Nous avons exprimé le vœu qu'une législation réglant les responsabilités des patrons dans les accidents du travail soit faite. Comme vous le savez, une loi à cet effet a été sanctionnée à la dernière session de la Législature provinciale.

Nous avons également représenté aux autorités que l'expéditeur n'était pas suffisamment protégé par les compagnies océaniques, et les compagnies de chemins de fer. Aussi la Commission des chemins de fer a-t-elle reconnu le bien fondé de nos plaintes et modifié la forme de lettres de voiture dans le sens que nous désirions ; de plus le parlement fédéral, au cours de la dernière session, vient de passer un statut conforme à nos vœux sur la responsabilité des voituriers par eau.

Nous avons suggéré aussi la création d'une commission consultative de commerce, équivalente dans ses attributions, à celle des chemins de fer, choisie parmi les membres les plus qualifiés des Chambres de commerce du pays, laquelle serait appelée à aider les autorités fédérales de leur avis etc., sur les questions de législation commerciale et industrielle, traités de commerce, tarifs, etc. Je ne crois pas vous tromper en vous disant que cette question est mise à l'étude par les autorités fédérales et qu'avant longtemps nous aurons la commission demandée, sous un autre nom, peut-être, mais avec les attributions désirées.

La Chambre de commerce du District de Montréal a sollicité des changements pendant quinze et vingt ans avant de les obtenir et les résultats de ces suggestions ont démontré combien cette Chambre avait raison de faire ses demandes, telle, par exemple, la réforme de